Pour qui?

Binôme bénéficiaire Jeune de 16 à 25 ans

(- de 30 ans si travailleur handicapé)

et salarié de 57 ans et plus

(55 ans si travailleur handicapé)

Si transmission

d'entreprise (- 50 salariés)

Jeune - de 30 ans et chef d'entreprise d'au moins 57 ans

Comment et Combien?

Jeune en CDI & maintien dans l'emploi d'un senior

(ou recrutement d'un senior en CD)

Rémunération minimale

SMIC ou salaire conventionnel si plus favorable

S'INSÉRER ET ASSURER LA TRANSMISSION DES COMPÉTENCES

LE Contration de Génération

Qui emploie?

Les employeurs de droit privé

Les établissements publics

industriels et commerciaux de 300 salariés et +

Quelles aides pour les employeurs ?

Pour les entreprises de moins de 300 salariés,

Aide de l'Etat de 4 000€ par an pendant 3 ans, pour chaque recrutement d'un jeune et maintien dans l'emploi d'un senior

En cas de double recrutement d'un jeune et d'un senior, l'aide est portée à 8 000€ par an

Pas d'aide pour les entreprises de 300 salariés et plus ou appartenant à un groupe de 300 salariés et plus

Où s'adresser

Pour le recrutement

Pôle emploi, Mission locale, Cap emploi